



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikaflex®-1c SL

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : 601, avenue Delmar
Canada
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Sika Canada Inc.
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services
Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4
Sensibilisation des voies
respiratoires : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A
Toxicité systémique sur un
organe cible précis - exposi-
tion répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (organes de l'ouïe)

Éléments étiquette SGH



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 En cas d'une aération inadéquate, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires.
Intervention:
P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.
Entreposage:
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
Élimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

Attention : Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
oxyde de calcium	1305-78-8	>= 3 - < 5
xylène	1330-20-7	>= 2 - < 5
Hardener LI (Isophoronedialdimine)	932742-30-8	>= 1 - < 2
éthylbenzène	100-41-4	>= 0.1 - < 1
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	>= 0.1 - < 1
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	>= 0.1 - < 1
homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2	>= 0.1 - < 1
quartz (SiO ₂) <5µm	14808-60-7	>= 0.1 - < 1
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers	25686-28-6	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

liste.

- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : effets sensibilisants
effets cancérogènes
Apparence asthmatique
Réactions allergiques
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer le cancer par inhalation.
Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Refusez l'accès aux personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sûres : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Garder dans le contenant original.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Conserver conformément à la réglementation locale.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
oxyde de calcium	1305-78-8	TWA	2 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	2 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	2 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	2 mg/m ³	ACGIH
xylyène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	150 ppm	CA AB OEL



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

			651 mg/m3	
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	125 ppm 543 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
		STEL	125 ppm	ACGIH
isocyanate de 3- isocyanatométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexyle	4098-71-9	TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.045 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
4,4'-diisocyanate de diphenyl- méthane	101-68-8	TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	ACGIH
homopolymère 1,6- diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2	LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
quartz (SiO2) <5µm	14808-60-7	LMPT (Frac- tion respi- rable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI
éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phényle glyoxylique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : visqueux

Couleur : gris pâle

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion / Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 85 °C (185 °F)
Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.01 hPa (0.01 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.25 g/cm ³ (23 °C (73 °F) ())
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
poids moléculaire	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.	



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 6.29 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,523 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 1,700 mg/kg

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

éthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 5,510 mg/kg

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 4,814 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 7,000 mg/kg

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Jugement d'expert

homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 2,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

Méthode: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 2,000 mg/kg

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 9,400 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Méthode: Directives du test 438 de l'OECD

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO₂) <5µm 14808-60-7

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

Dioxyde de titane 13463-67-7

Noir de carbone amorphe 1333-86-4

éthylbenzène 100-41-4

NTP

Connu pour être cancérigène pour l'homme

quartz (SiO₂) <5µm 14808-60-7

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****xylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 87.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 180.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)

Marchandise non dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

Code IMDG

Marchandise non dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Produits chimiques PBT au Canada** : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE: sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 02/28/2018

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux pré-



Version
1.0

Date de révision:
02/28/2018

Numéro de la FDS:
100000015502

sentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F